MAIRIE DE

VILLEGLY

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 12

Votants: 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 12

VOTE CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Domaine : BUDGET PRINCIPAL 2023

Sous-domaine:

Ouverture de crédits

OBJET :

Décision modificative n° 9

N° 50/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 2 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 25 Septembre 2023

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés: Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce dernier a voté le Budget Primitif lors de la séance du 03 Avril 2023.

Les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet l'ouverture de crédits budgétaires.

DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 – 21 - 324 Rénovation énergétique : Salle Polyvalente	+ 439 000 €	1322 – 13 – 324 Conseil Régional : Rénovation énergétique : Salle polyvalente	+40 000 €
	-	1321 – 13 – 324 Etat: DSIL Rénovation énergétique: Salle polyvalente	+ 133 000 €
	•	1323 – 13 – 324 Conseil Départemental : Rénovation énergétique : Salle polyvalente	+ 67 000 €
		1321 – 13 – 324 Etat: Fonds vert Rénovation énergétique: Salle polyvalente	+ 199 000 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire est invité à délibérer afin de :

- VOTER la présente décision modificative et intégrer les crédits dans le budget de la commune.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20231002-20231002DEL50-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023 Affichage : 03/10/2023 Pour copie confor Le Maire, Alain MARTY

